

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

**21 avril 2021**

### **Modifications des conditions relatives à l'exonération du paiement des loyers des locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève**

Le 24 mars 2021, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement de leur loyer du mois d'avril les locataires commerciaux dont l'activité restait interdite jusqu'au 19 avril 2021. Conscient que la décision du Conseil fédéral du 14 avril 2021 d'autoriser l'ouverture des terrasses des restaurants et des bars ne permettra pas un retour d'activité à la normale pour un grand nombre d'établissements, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement du loyer de mai 2021, à 100%, les locataires des établissements publics propriété de la Ville de Genève dont la surface de terrasse, comprise dans le contrat de bail ou au bénéfice d'une autorisation du domaine public, est inférieure à la surface intérieure. Il a également décidé d'exonérer à 50% du paiement du loyer de mai 2021 les locataires des établissements publics propriété de la Ville de Genève dont la surface de terrasse, comprise dans le contrat de bail ou au bénéfice d'une autorisation du domaine public, est égale ou supérieure à la surface intérieure. Enfin, la facturation du loyer reprendra, dès le 1<sup>er</sup> mai prochain, pour les locaux dont la réouverture a été autorisée sans réserve par le Conseil fédéral le 14 avril 2021.

#### **Contact**

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle  
Département des finances, de l'environnement et du logement  
022 418 22 40 - 078 760 97 97 - [anna.vaucher@ville-ge.ch](mailto:anna.vaucher@ville-ge.ch)

### **Les bassins intérieurs des Vernets et de Varembeé rouvrent le dimanche**

En raison des dernières mesures sanitaires, la jauge autorisée pour l'accueil du public dans les bassins intérieurs des Vernets et de Varembeé est de 15 personnes jusqu'à nouvel avis. Pour rappel et en raison des contraintes liées au Covid19, les clubs et classes scolaires sont déjà présents sur ces sites dès 7h jusqu'à 22h tous les jours de la semaine et les samedis jusque vers 17h30. Ainsi, il n'est pas possible de pouvoir accueillir le public, les clubs et les écoles de natation simultanément au vu de ces restrictions et du respect des flux.

Pour permettre tout de même un accès partiel au public, le Conseil administratif a décidé de la réouverture des piscines municipales des Vernets et de Varembeé dès le 25 avril 2021, les

dimanches (sous réserve des meetings de natation prévus le 9 mai). Les billets seront gratuits mais la réservation en ligne sera obligatoire et pour une tranche de deux heures uniquement (non-renouvelable le même jour).

Un système de réservation sera disponible dès le vendredi 23 avril 2021, uniquement via le site web suivant : <https://billetterie-sports.geneve.ch> (après création d'un compte). La réouverture des bassins extérieurs des Vernets et de Varembeé est prévue le 15 mai, pour autant que les conditions sanitaires le permettent.

**Contact**

M. Cédric Waelti, responsable communication au Département de la sécurité et des sports  
079 596 19 79 – [cedric.waelti@ville-ge.ch](mailto:cedric.waelti@ville-ge.ch)